

PLAN INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ (PiCM) DE SENEFFE ET DE MANAGE

PHASE III - FICHES-PROJETS

FP-MA 3

INTITULÉ DU PROJET :

Charte d'aménagement des entrées de village

Enjeu du PiCM :

Matérialiser et sécuriser les entrées de village

Objectif opérationnel du PiCM :

Afin de protéger au mieux les centres agglomérés du trafic de transit, il est essentiel de rappeler à l'automobiliste qu'il traverse une zone dense qui mêle à la fois habitat, services, commerces, écoles, etc. Matérialiser l'entrée d'un village ou d'une zone résidentielle est un des outils qui permet de sécuriser les différents lieux de vie de l'entité.

Description du projet :

Propositions de sécurisation d'entrées de villages

Justification du projet :

-

Localisation :

- Voir planches graphiques

Tâches à réaliser :

- Voir planches graphiques

Maître d'Ouvrage :

- Commune de Manage
- SPW

Partenaires :

- SPW-DGO1-DGO2-DGO3, Direction des Routes de Mons, Zone de Police de Mariemont, IBSR, Commune de Manage

Objectif(s) visé(s) par le projet :

- mise en évidence des approches de noyaux villageois
- sécurisation des usagers lents
- diminution de la vitesse des automobilistes

Lien avec un autre projet du PiCM :

- voir tableau de bord

Estimation globale du coût :

3.1. Aménagement de sécurité en zone urbanisée
- avec zones de stationnement : 15.000€ TVAC
- sans zone de stationnement : 12.000€ TVAC
3.2. Aménagement de sécurité en zone non urbanisée
- zone de rétrécissement de la voirie : 19.200€ TVAC
- zone de dévoiement avec berme centrale plantée : 64.000€ TVAC
- zone de dévoiement : 55.000€ TVAC
- zone de ralentissement avec coussin berlinois : 6.000€ TVAC

Origine du financement :

- SPW-DGO1-DGO3- (Ruralité-PCDR) - DGO4

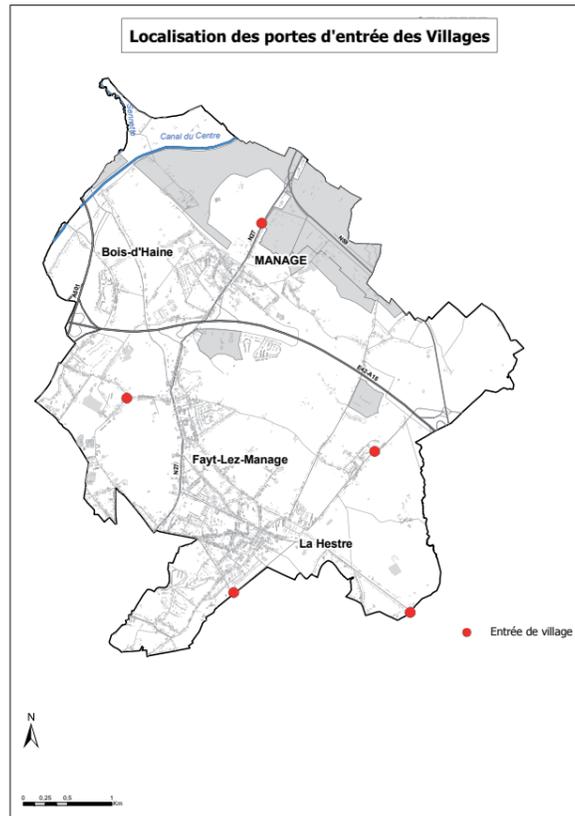
Programme de réalisation et priorités :

-

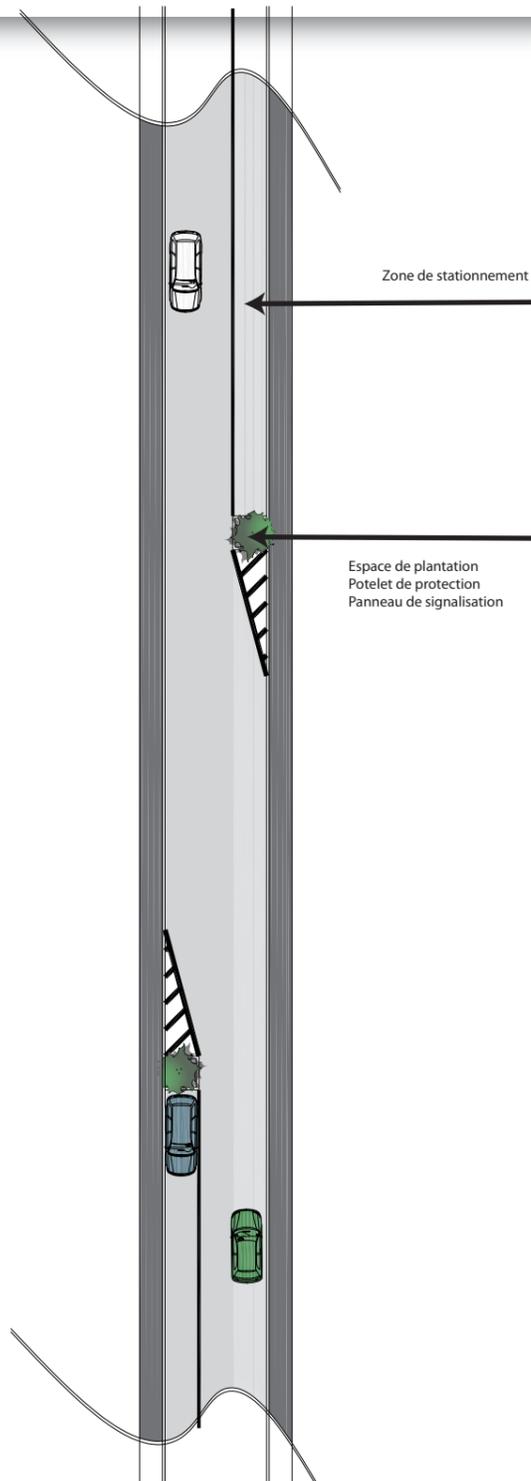
Annexes :

- FP-Ma 3.1 et 3.2

FP-Ma 3.1 : Charte d'aménagement des entrées de villages - Aménagement de sécurité en zone urbanisée -



1. Aménagement de sécurité avec zones de stationnement



2. Aménagement de sécurité sans zones de stationnement



FP-Ma 3.2 : Charte d'aménagement des entrées de villages - Aménagements de sécurité en zone non-urbanisée -

